

Vos données personnelles

Id. AVS 756.0000.0000.00
No personnel/No employé 211785 / 211785
Situation Marié(e)
Date de naissance 02.01.1962
Date d'affiliation 01.01.2010
Retraite réglementaire (64 ans) 01.02.2026
Employeur (niv. 1) prévoyance.ne
Employeur (niv. 2) prévoyance.ne

Madame
Julie DUPOND
Nord 14
2300 La Chaux-de-Fonds

Votre traitement et contributions

Degré d'occupation actuel 90.000 %
Traitement déterminant 89'931.00
Traitement cotisant 75'000.00
Cotisation annuelle de l'assuré (taux : 12.1 %) (réduction ex-CPC pas prise en compte) 9'075.00
Total de vos cotisations selon art. 17 alinéa 4 LFLP 150'586.40
Total de vos apports avec intérêts au taux LPP (date du dernier apport : 01.06.2014) 24'216.80

Votre avoir de vieillesse et prestations de retraite

Avoir de vieillesse constitué au 01.01.2019 395'824.20
Compte de préfinancement au 01.01.2019 10'652.60

	à 60 ans	à 62 ans	à 64 ans
Avoir de vieillesse projeté à 1.5 %	464'931.90	511'476.35	559'427.60
Avoir de vieillesse projeté à 2.0 %	469'464.70	521'003.60	574'624.65
Avoir de vieillesse projeté à 2.5 %	474'022.00	530'672.55	590'191.05

Taux de conversion	4.85 %	5.11 %	5.41 %
--------------------	--------	--------	--------

Rente de retraite projetée à 1.5 %	22'549.20	26'136.45	30'265.00
Rente de retraite projetée à 2.0 %	22'769.05	26'623.30	31'087.20
Rente de retraite projetée à 2.5 %	22'990.10	27'117.40	31'929.35

Vos prestations assurées

Rente d'invalidité 31'505.75
Rente de conjoint survivant 18'903.45
Rente d'orphelin et enfant d'invalidité 6'301.15
Capital-décès (ne tient pas compte de l'art. 50 alinéa 2 du RAss) 10'000.00
Prestation de libre passage (dont min. LPP : CHF 156'925.85) yc préfinancement 365'651.80
(déduction faite du solde de dette de CHF 40'825.00 au sens de l'art. 82 alinéa 4)

Autres informations

	CHF
Apport maximum possible sous réserve des dispositions d'ordre fiscal	0.00
Montant disponible pour l'encouragement à la propriété du logement	215'146.50
Somme des retraits, sous déduction des remboursements effectués (date du dernier retrait : 21.09.2018)	20'000.00
Prestation de libre passage au jour du mariage (date du mariage : 03.07.1994)	27'925.30
Prestation de libre passage à 50 ans	235'146.50

La Chaux-de-Fonds, le 03.01.2019

Cette fiche d'assurance annule et remplace la précédente. La loi et le règlement d'assurance font foi en cas de divergence. Ce document ne tient pas compte des éventuelles dispositions spéciales prévues par l'employeur au jour de la retraite.